

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE523

présenté par

M. Julien-Laferrrière, Mme Bagarry, Mme Batho, Mme Cariou, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Nadot, M. Orphelin, M. Taché, M. Villani, M. Pellois, Mme De Temmerman, Mme Sylla et
Mme Frédérique Dumas

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 35 :
« Les PMA bénéficient dans ce contexte de la moitié de l'aide publique au développement de la France d'ici 2025. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi est un projet de lutte contre les inégalités mondiales, or pour concrétiser un tel objectif il est temps que notre aide au développement cible enfin les populations qui en ont le plus besoin. Cela passe par des mesures fortes telles que la cible que propose d'insérer cet amendement. De plus, cela rentre en cohérence avec la stratégie française. La France a défini une liste de 19 pays prioritaires qui ne font pourtant pas partie de ses 10 principaux bénéficiaires. Un ciblage plus important vers les PMA participera automatiquement au rééquilibrage prêts/dons. C'est une mesure d'urgence alors que l'APD aux PMA a reculé depuis 2015 passant d'un quart à moins d'un cinquième. Selon le FMI, pour respecter l'agenda 2030, ce sont près de 500 mds de dollars supplémentaires par an à investir dans les PMA.

Cet amendement est soutenu par Coordination Sud, la plateforme française des ONG de solidarité internationale.